



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 5 (1905), p. 59-62

Gustave Jéquier

De l'intervalle entre deux règnes sous l'Ancien Empire.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724707328 *Le sanctuaire osirien de Douch*
9782724707847 *Ansl 53*
9782724707564 *Money Rules!*
9782724707601 *Héritage et transmission dans le monachisme égyptien*
9782724707304 *Palais et Maisons du Caire I*
9782724707861 *BCAI 34*
9782724707540 *Ayn Soukhna IV*
9782724707502 *Samut Nord*

Françoise Laroche-Traunecker
Séverine Gabry-Thienpont (éd.), Frédéric Lagrange (éd.)
Thomas Faucher (éd.)
Esther Garel



Bernard Maury, Jacques Revault
Agnès Charpentier (éd.)
Pierre Tallet (éd.), Georges Castel (éd.)
Bérangère Redon (éd.), Thomas Faucher (éd.)

DE
L'INTERVALLE ENTRE DEUX RÈGNES
SOUS L'ANCIEN EMPIRE

PAR


M. GUSTAVE JÉQUIER.

La pierre de Palerme nous donne en quatre endroits la mention d'un changement de règne, et ces indications, si brèves soient-elles, nous permettent de remarquer certaines particularités intéressantes au point de vue de la transmission des pouvoirs, qui n'ont, à ma connaissance, pas été relevés jusqu'ici⁽¹⁾.

D'abord, à la ligne 2, deux cases séparées par une longue barre verticale contiennent toutes deux des indications de mois : d'un côté 6 mois et 7 jours, de l'autre 4 mois et 13 jours, avec la mention de la prise de possession des deux royaumes , accompagnée d'une cérémonie qui en est quasi inséparable, la course autour du mur. Certainement ces deux chiffres appartiennent à la même année, coupée en deux par la mort de l'ancien roi et l'avènement de son successeur : cela est prouvé très clairement par le fait de la succession bisannuelle de la fête  et par celui que l'indication de la hauteur du Nil ne se trouve que sous la deuxième de ces divisions. La cause pour laquelle on a employé deux cases au lieu d'une est probablement que le graveur aura commencé par tracer sur la pierre toutes ses séparations, commençant par le signe {, qu'il n'aura pas trouvé suffisant l'espace contenu dans une seule division, et a corrigé maladroitement la chose en prolongeant la ligne verticale du { sans pouvoir en effacer la courbe caractéristique. Pour en revenir à l'indication des mois, l'explication la plus simple de ces chiffres différents est de les considérer non comme des nombres ordinaux mais comme des nombres

⁽¹⁾ NAVILLE, *Rec. de trav.*, XXV, p. 66; SCHÄFER, *Bruchstück altaeg. Annalen*, p. 5, 15, 27, 32, 38; SETHE, *Untersuchungen*, III, p. 42-59, 72-75; MEYER, *Chronologie*, p. 185 et seq.

cardinaux, et ainsi nous aurions pour le premier roi 6 mois et 7 jours, pour le second, la fin de l'année, soit 4 mois et 13 jours. Au total, 10 mois 20 jours, soit 320 jours, il manquerait donc encore 45 jours pour faire une année complète. Je chercherai à expliquer plus loin ce fait bizarre.



Le deuxième exemple (l. 5) ⁽¹⁾ montre très clairement que l'avènement d'un nouveau roi ne changeait en rien le cours des années civiles : la case annuelle est exactement de la même largeur que les autres, elle est seulement divisée en deux parties inégales par la grande ligne verticale qui sépare les deux règnes ; la plus petite division, consacrée à l'ancien roi, ne porte que la mention 2 mois 23 jours, tandis que dans l'autre, beaucoup trop petite pour contenir tout ce qu'on aurait dû y mettre, on s'est contenté d'insérer le fait le plus important qui s'y rattache, l'avènement du nouveau roi et la cérémonie de l'intronisation, omettant ainsi non seulement le compte des mois et des jours, mais encore la mention de la fête  et le recensement des domaines et bestiaux qui tous deux tombaient sur cette année-là. Cette lacune est évidemment très regrettable pour nous, mais je ne crois pas possible de l'expliquer autrement que par le manque de place.

Au haut du verso, la mention du changement de règne a disparu en grande partie dans la cassure et ne peut nous donner aucun renseignement sérieux : d'un côté on ne voit plus que 24 jours, de l'autre il ne reste que 4 mois et 11 jours. A la ligne 4, par contre, nous avons un document beaucoup plus précis, pour la fin du règne de Sahoura ; au bas de la dernière colonne on a rajouté, comme en supplément, une indication de mois et de jours, trop effacée malheureusement pour être certaine, en faisant précéder ce groupe d'une petite courbe partant de la ligne verticale, pour indiquer qu'il s'agit du commencement d'une nouvelle année. Dans la case suivante, avant la phrase mentionnant l'accession au trône de Noferarkara, se trouvent les mots : 2 mois et 7 jours. Si, pour le premier chiffre, nous adoptons la lecture proposée sous toutes réserves par M. Schäfer (9 mois et 6 jours), cela nous ferait, pour les deux règnes, un total de 343 jours, donc 22 de moins que l'année complète ; si nous


⁽¹⁾ Je ne vois pas la nécessité d'admettre, comme M. Meyer (*SETHE, Untersuchungen, III, p. 74*), que les Égyptiens ont, à la II^e dynastie, changé complètement leur manière de compter

les années, pour revenir plus tard à l'ancien système. Au contraire, la pierre de Palerme me semble indiquer très clairement que la même méthode a été en usage de la I^{re} à la V^e dynastie.

supposons 8 mois au lieu de 9, cela porte la différence à 52 jours, ainsi à peu près la même chose que dans notre premier exemple.

Comment se fait-il que la somme des deux chiffres de mois et de jours ne constitue jamais une année complète? Voici, telle que je la comprends, la solution de ce problème : l'année civile commence toujours le 1^{er} Thot, sans tenir compte du changement de règne; chaque roi, en montant sur le trône, prend à son nom l'année commencée sous son prédécesseur et la compte comme sa première année, quand même il n'y aurait régné que peu de mois, comme dans le dernier exemple; tous les événements de l'année lui sont attribués, y compris l'inondation⁽¹⁾. Ce n'est que dans des listes semblables à la pierre de Palerme, contenant un relevé exact, année par année, de toute l'histoire de l'Égypte, qu'on peut et qu'on doit trouver la mention du moment précis où le sceptre a changé de main, et c'est d'après des annales conçues sur le même plan qu'on a pu établir des listes royales comme celle du papyrus de Turin, avec la longueur exacte de chaque règne. Nous avons ici, en somme, l'indication suivante : en telle année, tant de mois et tant de jours à tel roi, tant de mois et tant de jours à son successeur. Quant au fait qu'il y aurait entre les deux dates un intervalle d'un certain nombre de jours, plus de six semaines si nous prenons l'exemple de la I^{re} dynastie, il faut remarquer que l'indication des mois et des jours du nouveau roi est toujours suivie de la phrase  \Rightarrow  \parallel ⁽²⁾, souvent plus développée encore, et que cette date est par conséquent celle, non de la succession directe et normale telle que

⁽¹⁾ Le fait que dans les quatre seuls exemples que nous possédons, tous les événements, y compris la crue du Nil, sont attribués au nouveau roi et qu'on ne marque à son prédécesseur que très sommairement une fraction d'année en mois et en jours, me semble prouver suffisamment mon assertion. En conséquence, je ne crois pas que nous puissions nous baser sur des données comme celle de la crue du Nil, dans ces quatre années, pour faire des calculs chronologiques comme ceux de M. Sethe (*Untersuchungen*, III, p. 103-110).

⁽²⁾ Le terme  qui accompagne parfois ces

groupes ne peut être en rapport direct avec la cérémonie ni signifier le couronnement. Les nombreux exemples de cette expression qui se trouvent sur la pierre de Palerme nous montrent qu'à cette époque tout au moins, il s'agit d'une fonction royale toujours en rapport avec des cérémonies très diverses, en général de nature religieuse, fêtes de certains dieux, fondations de temples, où sans doute le roi apparaissait solennellement devant son peuple, soit comme grand prêtre soit peut-être comme dieu (par exemple lorsqu'il s'agit de la fête *Sed*, à la ligne 3).

nous concevons la chose actuellement, mais de la cérémonie où le roi prend officiellement possession du trône, où il notifie sa souveraineté au peuple. Une cérémonie comme celle-là ne s'improvise pas du jour au lendemain, surtout en Orient, où la mort d'un souverain est toujours suivie d'un certain désarroi; quelques jours étaient nécessaires pour tout préparer, peut-être aussi pour mener le deuil du roi défunt, et notre document nous porte à croire que le nouveau pharaon n'était considéré officiellement comme roi qu'une fois intronisé. C'est une coutume qui mérite certainement d'être relevée.

G. JÉQUIER.